

N° 211. Loyer
21 rue de secours

Vu et approuvé
par M. le Préfet et le
Conseil le 14 fév. 1970
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
A. Baudequin

Pu la délibération du 21.12.66 approuvée le 31.1.67 fixant le prix du loyer de l'immeuble
n° 21 Rue de secours appartenant à la 1^{re} section pour est loué par et occupé par
Madame la directrice d'école.

En la lettre du propriétaire en date du 11.12.69 fixant le loyer annuel à
1.1.70 à 3.500^F au lieu de 3000^F.

Le Conseil :
accepte l'augmentation, environ 16% -
puise que la présente délibération rendra avenant au bail dont l'article 6^o
est modifié en conséquence.
Acte, deux sans argument.